

**Direction Territoires Proximité Déchets  
Sécurité**  
Pôle Nantes Centralité (Site Chantenay)

**Décision n°2025-250**

**Objet : Nantes – Rue Frère Louis – Classement de la parcelle cadastrée section DO n° 474  
dans le domaine public métropolitain**

Réf. : 3.5.1

## **Décision**

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2021-616 en date du 2 juin 2021 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section DO numéro 474 d'une surface de 1.474 m<sup>2</sup> située sur la commune de Nantes en vue d'élargir la rue Frère Louis,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public car elle s'inscrit dans le projet d'aménagement de la rue Frère Louis qui accompagne le projet urbain de la Persagotière,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

### **Décide**

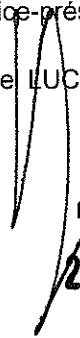
Article 1. Nantes – rue Frère Louis – Classement dans le domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée section DO numéro 474 d'une surface de 1.474 m<sup>2</sup>.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 MARS 2025**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

 mis en ligne le :

**28 MARS 2025**